

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
24 JUILLET 2020**

**2020-66 DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ  
DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE AU SEIN DU COMITÉ  
SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE « SAVOIE-DÉCHETS »  
(ORGANISME EXTERIEUR).**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES EN EXERCICE : 27  
NOMBRE DE DÉLÉGUÉS TITULAIRES PRÉSENTS : 22**

**NOMBRE DE DÉLÉGUÉS ABSENTS : 5**

**- AYANT DONNÉ POUVOIR : 5**

**- N'AYANT PAS DONNÉ POUVOIR : 0**

**PRÉSENTS**

Bourg-Saint-Maurice

Guillaume DESRUES, Françoise BESNARD, Henri BLANC, Laurent CHELLE, Cécile MULOT,  
Nicolas MORIN, Gérard VERNAY,

Les Chapelles

Paul PELLECUER

Montvalezan

Jean-Claude FRAISSARD, Thierry GAIDE

Séez

Joëlle CAMPERS, Mathieu LECLERCQ, Éric JACQUEMOUD

Sainte-Foy-Tarentaise

Yannick AMET

Tignes

Serge REVIAL, Capucine FAVRE, Laurence FONTAINE, Franck MALESCOUR

Val d'Isère

Patrick MARTIN, Véronique PESENTI-GROS, Gérard MATTIS

Villaroger

Alain EMPRIN

**EXCUSÉS AYANT DONNÉS POUVOIR**

Laurence REGNIER (pouvoir à Guillaume DESRUES)

Cécile UTILLE-GRAND (pouvoir à Henri BLANC)

Morgan LE LANN (pouvoir à Gérard VERNAY)

Lionel ARPIN (pouvoir à Mathieu LECLERCQ)

Daniel EUSTACHE (pouvoir à Yannick AMET)

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

**Paul PELLECUER**

**2020-66 DÉSIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE HAUTE-TARENTEISE AU SEIN DU COMITE SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE « SAVOIE-DÉCHETS » (ORGANISME EXTERIEUR).**

Suite au renouvellement général du Conseil communautaire :

**VU** l'article L.2224-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, les Établissements Publics de Coopération Intercommunales assurent la collecte et le traitement des déchets des ménages ;

Le traitement des déchets ménagers ainsi que les opérations de transports qui s'y rapportent ont été confiés au syndicat mixte **SAVOIE DÉCHETS**.

**VU** l'arrêté préfectoral n° 2016/172, en date du 22 décembre 2016 approuvant la mise en conformité des statuts de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise avec les dispositions de la loi NOTRe du 7 août 2015 prenant effet au 1er janvier 2017 ;

**VU** l'arrêté préfectoral du 28 juin 2016 approuvant la modification des statuts du syndicat mixte Savoie Déchets et mettant fin à l'exercice des compétences du SMITON de Tarentaise ;

**VU** la délibération n°2016-30 du 23 mai 2016 relative à l'adhésion de la Communauté de Commune de Haute-Tarentaise au syndicat mixte Savoie Déchets ;

Considérant l'article 8 de l'arrêté préfectoral du 28 juin 2016, le nombre et la répartition des délégués titulaires appelés à siéger au comité syndical sont fixés ainsi :

« 2 délégués titulaires pour représenter la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise. »

Pour chaque délégué titulaire, le groupement membre élit un délégué suppléant appelé à siéger avec voix délibérative, en cas d'empêchement du délégué titulaire.

Il appartient à l'organe délibérant de désigner en son sein ses représentants.

**VU** l'avis du Bureau Communautaire réuni le 22 juillet 2020 ;

Le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

- **DÉSIGNE** en tant que représentants de la Communauté de Communes de Haute-Tarentaise au sein du comité syndical de **SAVOIE DÉCHETS**, 2 délégués titulaires et deux délégués suppléants pour la durée du mandat électoral 2020-2026. **Étant précisé que les délégués suppléants ne sont pas rattachés nominativement à l'un ou l'autre délégué titulaire.**

Comité syndical de Savoie-Déchets	
Noms des représentants titulaires	Noms des représentants suppléants
Jean-Claude FRAISSARD	Lionel ARPIN
Yannick AMET	Alain EMPRIN

**AINSI FAIT ET DÉLIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.**

**Le Président,  
Yannick AMET**



SOUS-PREFECTURE  
ALBERTVILLE

29 JUL. 2020

RECEPISSE